

## 2020/15

Le Comité Syndical, convoqué le vendredi 4 décembre. 2020 par Madame Odette CASTEL, Présidente, s'est réuni le jeudi 10 décembre 2020 à 18h 30 au Centre de Gestion à Quimper sous la présidence de Mme Odette Castel. Mme Stéphanie Guéguen, déléguée de l'Île Tudy est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercices : **94**

**Etaient présents :** Argol, Brasparts, Cléden-Poher, Ile-Tudy, Kernouës, Lampaul-Guimiliau, Landévennec, Landrévarzec, Landudec, Lanneuffret, Lanvéoc, Le-Folgoët, Locmélard, Plomodiern, Plougourvest, Plouneventer, Plouvorn, Saint-Thonan, Saint-Urbain, Trémaouézan,

**Etaient présents en visio conférence :** Baye, Combrit-Sainte-Marine, Guimiliau, Henvic, La-Forest-Landerneau, Lannéanou, Lannédern, Le-Cloître-Saint-Thégonnec, Le Drennec, Mellac, Mespaul, Ploudiry, Plouédern, Plouégat-Guérand, Plouégat-Moysan, Plougar, Pouldreuzic, Querrien, Saint-Derrien, Saint-Divy, Saint-Jean-du-Doigt, Saint-Thurien, Tréfleze, Tréglonou, Tréméven,

**Pouvoirs :** Arzano pouvoir à Argol,

**Absents excusés :** Bodilis, Botmeur, Guengat, Guimaëc, Kerlaz, Pleyber-Christ, Plomeur, Plouezoch, Plounéour-Ménez, Pouldergat, Saint-Servais, Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner, Taulé, Trézilidé

**Absents :** Berrien, Bolazec, Botsorhel, **Cast**, Dirinon, Garlan, Gouézec, Goulven, Gourlizon, Ile-d'Ouessant, La-Martyre, Landunvez, Le-Juch, Le Trévoux, Lennon, Loc-Eguiner, Locquénolé, Locquirec, Logonna-Daoulas, Névez, Pencran, Plogastel-Saint-Germain, Plonévez-Porzay, Plouider, Pluguffan, Saint-Eloy, Saint-Sauveur, Sibiril, Sizun, Tourn, Tréflaouézan, Tréflévénéz,

## Délibération 2020/ 15

### Objet : Révision des indemnités de fonction du Président et des membres du Bureau

Par délibération 2018/17 du 27 avril 2018, le Comité Syndical, afin de respecter les évolutions législatives, a décidé d'attribuer une indemnité de :

- 17.72 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique au président,
- 17.72 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique pour l'ensemble des Vice-Présidents, soit 2.25 % pour chaque Vice-Président (8 vice-présidents) -

Par délibération 2020/12 du 27 août 2020, le Comité a décidé d'attribuer une indemnité de :

- 21.66 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique à la Présidente,
- 17.72 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique pour l'ensemble des Vice-Présidents, soit 2.53 % pour chaque Vice-Président (la différence venant du fait que le nombre de vice-président es passé de 8 à 7).

Après étude de la situation financière du SIMIF et préparation du DOB, les membres du Bureau ont proposé de revenir aux indemnités précédentes :

- 17.72 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique à la Présidente
- 17.72 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique pour l'ensemble des Vice-Présidents, soit 2.53 % pour chaque Vice-Président (Calcul sur 7 VP).

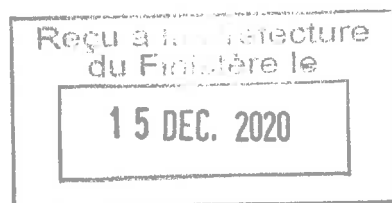
**Suite à l'avis unanime des membres du Bureau, les membres du Comité syndical, à l'unanimité, décident :**

- **De revenir aux indemnités précédentes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

**Soit :**

**17.72 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique à la Présidente**

**17.72 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique pour l'ensemble des Vice-Présidents, soit 2.53 % pour chaque Vice-Président.**



La Présidente

Odette CASTEL

